



IL NUSSI PEKUAKAMI
PARTAGER SES RICHESSES C'EST ENRICHIR SON PEUPLE

Mashteuiatsh, le 25 mai 2004

M^{me} Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 6A6

N/Réf. : X2 202

Objet : Projet – Réserve aquatique Ashuapmushuan

Madame,

Suite à notre rencontre du 5 mai dernier, vous trouverez ci-jointes les informations requises en lien avec le processus d'audience publique sur le projet cité en rubrique.

Auparavant, nous tenons à vous mentionner qu'il y a déjà plus de vingt ans que les Pekuakamiulnuatsh expriment leur désir de devenir gestionnaire de la réserve faunique Ashuapmushuan. Ceci a fait l'objet de discussions au sein de la table centrale de négociation au niveau de l'entente de principe et il reste à en préciser les modalités en vue de la signature du Traité.

Orthographe et définition des mots en langue montagnaise

Innu (Innuatsh au pluriel) : appellation désignant une personne d'origine autochtone dans le dialecte des Pekuakamiulnuatsh

Pekuakamiulnuatsh : appellation désignant la communauté innu du Lac-Saint-Jean dans le sens des Montagnais du Lac-Saint-Jean

Nitassinan : réfère au territoire ancestral qui fait l'objet de la négociation territoriale globale.

Innu Aitun : désigne les activités traditionnelles. En innu la définition plus complète est donnée dans le projet d'Entente de principe d'ordre général du Conseil tribal Mamuitun mak Nutashkuan

Innu assi : désigne un territoire en pleine propriété aux innuatsh selon l'entente de principe d'ordre général.

...2

Nom de la porte-parole pour le Conseil des Montagnais du Lac-St-Jean

M^{me} Hélène Boivin, négociatrice aux Affaires extérieures sera la porte-parole des ressources représentant le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

Grandes lignes des négociations territoriales globales

Les principes qui ont guidé la négociation :

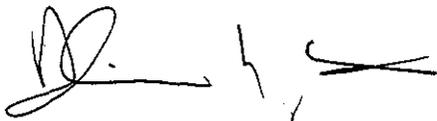
- le maintien du lien avec l'ensemble du territoire ;
- la cohabitation harmonieuse et pacifique ;
- le gouvernement d'égal à égal ;
- le partenariat .

De façon générale, il est écrit dans l'Entente de principe d'ordre général du Conseil tribal Mamuitun mak Nutashkuan que :

- les gouvernements ilnu auront compétences sur les activités traditionnelles des Inuatsch sur l'ensemble du territoire ancestral.
- les Inuatsch auront un droit prioritaire de prélèvement faunique par rapport aux autres sauf pour les espèces dites : « sensibles » pour lesquelles les parties devront décrire les modalités dans des ententes complémentaires.
- dans les territoires structurés, les modalités de pratique des activités traditionnelles des Inuatsch seront décrites dans des ententes complémentaires.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Vice-Chef aux Affaires extérieures,



Alain Nepton,
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

p.j. (1)

Sites d'intérêts répertoriés dans le périmètre de la réserve animale protégée de la rivière
 Ashuabmushen par le plan de piégeage
 (mise à jour de 2003)

Terrain de piégeage	Camps	Site de l'entérom	Centre de piégeage	Sites de piégeage	Signature	Age	Sites potentiels à l'avenir
36		2	5 + 1 ^{NE}				4
46	2	2		2	2	1 ^{NE}	1
47	1						
50						1 ^{NE}	
51		2	2	2		1 ^{NE}	1
52		3	1 + 1 ^{NE}			1	4
58		1	3				
59							1
60-4							
60-5							
60-7							
63							
60-11							
60-12			1	1			1
60-14		2	1	1		1	3
62						1	
66-2							
66-4			1				1
66-6							

NE : N'a pas encore été enregistré au GPS

